



Règlement Intérieur

Préambule

L'association comité pour nos gosses a pour but d'organiser des loisirs éducatifs pour les enfants et les jeunes, sans discrimination, en s'appuyant sur les fondements de l'Education populaire.

De travailler à la coéducation en collaboration, en particulier, avec les familles et les différents partenaires du CPNG.

De promouvoir la laïcité au sein de ses actions.

Le C.P.N.G. propose aux enfants et à leurs familles des activités éducatives et ne se limite pas à la réalisation d'un programme de loisirs à « consommer ».

Notre objectif est d'aider chacun, dès la petite enfance, à s'instruire, à progresser, à développer des apprentissages et à s'épanouir.

Le **Projet Pédagogique** et le **Projet Educatif** de l'association sont disponibles sur les lieux d'accueil et sur notre site internet.

Pour assurer un accompagnement adapté aux besoins de chaque enfant, la structure se réserve le droit de réévaluer régulièrement les modalités d'accueil et d'accompagnement. Cette démarche est réalisée en concertation avec les familles, qui jouent un rôle essentiel dans le suivi du développement de leur enfant. Ainsi, un rendez-vous peut être proposé, soit à l'initiative de la structure, soit à la demande des familles. Ces rencontres permettent d'échanger sur les besoins de l'enfant, d'évaluer les évolutions, d'ajuster les pratiques et revoir les modalités d'accueil si nécessaire.

1) Modalités d'Inscriptions

• **Inscriptions et priorités**

Un lien d'inscription est envoyé aux parents des enfants inscrits le mercredi de l'année scolaire, leur offrant une priorité pour les inscriptions durant les vacances et les mini séjours (7-15 ans). Une permanence d'inscription sur rendez-vous est ensuite proposée aux autres familles adhérentes et habitants sur la commune. Toute inscription non réglée avant le début du séjour sera annulée.

• **Nombre de jours d'accueil**

Le nombre minimum d'accueil est de 3 jours par semaine. Pour les enfants du centre maternel, ils pourront le fréquenter pas plus de 4 semaines ou 20 jours sur la période estivale (votre

enfant pourra bénéficier de l'accès à l'accueil de loisirs la dernière semaine d'août, uniquement réservé aux enfants qui seront venus en juillet et qui auront effectué une coupure de 3 semaines en août).

Pour les enfants du centre primaire, ils pourront être inscrits au maximum 6 semaines sur la totalité de l'été (pas plus de 4 semaines consécutives).

- **Tarification**

Les tarifs sont déterminés et établis par le conseil d'administration du CPNG en fonction du quotient CAF de la famille. L'association a signé une convention avec la CAF, permettant l'accès à CAF Pro avec l'autorisation des parents.

- **Absences**

En cas d'absence, aucun remboursement ne sera effectué, sauf présentation d'un certificat médical. Si votre enfant ne vient pas aux dates réservées, nous vous demandons de nous signaler son absence par téléphone ou mail le jour même dès 8h30.

Une attestation de présence après le séjour, pourra vous être faite dans le cas d'une participation aux frais de votre employeur. Vous pouvez également bénéficier d'une réduction d'impôts correspondant aux frais de garde en centres de loisirs pour les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans.

- **Conformité à la loi RGPD**

Toutes les données personnelles sont traitées conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et ne sont utilisées que dans le cadre des activités de l'association.

Si votre enfant est pris en photo lors d'un événement particulier, une signature de droit à l'image vous sera demandée avant toute diffusion.

- **Autorisation à rentrer seul**

Pour que votre enfant puisse rentrer seul il faut qu'il est au moins 10 ans, qu'une décharge parentale soit signée et que la direction donne son accord.

2) Vie Quotidienne

- **Lieux d'accueils et Horaires**

Nous proposons deux accueils de loisirs :

- **Pauline Kergomard 3-6 ans (PK)**
- **Le Fort 6-12 ans** (avec accueil des 13-15 ans l'été)

Les deux sites sont situés à :

- **PK 3-6 ans** : Centre de loisirs P. Kergomard 28 avenue Pierre Mendès France
- **Le Fort 6-12 ans** : Centre de loisirs du Fort allée du Fort. L'accueil du matin et du soir des enfants se fait dans l'école Pablo Neruda (à côté de PK). Ils rejoignent la structure en pédibus avec l'équipe d'animateur.

Accueil du Matin entre 7h30 et 9h. L'enfant doit être remis à un animateur ou un responsable du CPNG et doit être inscrit et pointé sur les fiches d'appel.

Accueil du Soir entre 17h et 18h. Toute personne autorisée par les parents, à récupérer l'enfant, doit présenter une pièce d'identité.

- **Repas, goûter et Pique-nique**

Les repas, goûters et pique-niques sont fournis. En cas de besoins alimentaires spécifiques ou d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), les parents doivent le signaler lors de l'inscription et contacter la direction pour organiser l'accueil.

- **Groupes d'âge et taux d'encadrement**

Les enfants sont répartis par groupes d'âge afin de respecter leur rythme et garantir leur sécurité. Les taux d'encadrement sont les suivants : 1 animateur pour 8 enfants (3-6 ans) et 1 animateur pour 12 enfants (6-12 ans).

- **Transition entre les groupes d'âge** : Les enfants de 6 ans peuvent passer du groupe 6 ans de Pauline Kergomard au groupe du Fort dans l'année.

- **Modification des activités**

Les plannings d'activités, affichés sur le site internet, peuvent être modifiés par exemple en fonction des conditions météo, de la fatigue des enfants, etc.

NB : Sur tous les vêtements, le nom entier de l'enfant doit être inscrit. De plus il est interdit aux enfants d'apporter des objets personnels. En cas de détérioration, perte ou vol le CPNG décline toutes responsabilités.

- **Informations sanitaires**

Les enfants doivent être couverts par une assurance extra-scolaire, notamment pour les risques tels que les accidents ou la perte/bris de lunettes. En cas de blessure ou de maladie, les parents seront immédiatement contactés. La prise de médicaments est interdite, sauf si l'enfant possède une ordonnance. Dans ce cas, la prise en charge des médicaments sera confiée à un responsable du CPNG. Les enfants doivent être à jour de leur vaccination lors de l'inscription.

3) Communication

- **Disponibilité de la direction**

Les responsables sont présents durant tous les temps d'accueil et sont disponibles pour les familles. L'équipe de direction peut proposer aux familles des temps de rencontre pour échanger autour de l'enfant (comportement, fatigue, etc.).

- **Coordonnées**

- Téléphone des structures : 04.72.23.00.83 / 07.49.26.91.92 (PK) / 07.68.83.90.08 (le Fort)
- Site internet : <https://www.cpng-saintpriet.fr/>

4) Savoir-Vivre et Comportement

- **Conditions d'accueil**

Le respect du rythme de chaque enfant est inscrit au cœur des projets de la structure. Toutefois le rythme imposé par le fonctionnement collectif peut contrevenir au repos, au bien-être, et à la sécurité physique et morale de l'enfant. Dans ce cadre le CPNG peut décider dans l'intérêt de l'enfant ou face à des difficultés d'encadrement, d'adapter ou de mettre fin à son temps d'accueil.

- **Sanctions en cas de non-respect**

Les parents et les enfants doivent respecter les règles suivantes :

- Respect de toutes les personnes présentes sur les lieux d'accueil (enfants, parents, animateurs, administratifs, personnels mis à disposition, partenaires et intervenants).
- Respect des horaires et des modalités d'inscription.

En cas de non-respect de ces règles, des sanctions peuvent être appliquées, allant d'un avertissement à une exclusion temporaire ou définitive de l'accès au service. Dans ce dernier cas, aucune demande de remboursement ne sera acceptée

Conclusion : Ce règlement intérieur a pour objectif d'assurer le bon fonctionnement des accueils de loisirs et la sécurité de tous les enfants. Il est impératif d'en prendre connaissance et de respecter ses termes.

Le président

P. Branchard

Signature :



Date :

Nom Prénom :

Signature :